

Copenhague, 4 mai.  
L'ennemi met Fredericia en état de défense. Il y a placé une forte garnison. Kalo et Ebeft ont été occupés par les troupes austro-prussiennes.

Hambourg, 4 mai.  
On mande d'Hélgoland, à la date d'aujourd'hui, midi, à la *Barsenhalle* : Une escadre, composée de cinq navires, que l'on présume appartenir aux deux grandes puissances allemandes, est en vue; elle vient de la haute mer et se dirige vers l'Elbe. Il y a dans notre rade un aviso danois. On ignore où se trouvent les autres navires danois.

Londres, 4 mai, 7 heures soir.  
L'armistice n'a pas été accepté dans la séance qu'a tenue aujourd'hui la conférence. La prochaine séance est fixée à lundi.

M. Griffith appellera, le 13, l'attention de la Chambre des communes sur ce fait : « qu'on ait permis à l'escadre autrichienne de s'éloigner de l'Angleterre et d'aller prendre une position favorable pour suivre les opérations de la guerre sans être surveillée par la flotte anglaise. »

Madrid, 4 mai.  
Les troupes espagnoles ont remporté de nouveaux avantages à San-Domingo.

Marseille, 5 mai.  
Le paquebot d'Orient vient d'arriver. D'après des lettres de Constantinople du 28 avril, une armée russe de 60,000 hommes, sous le commandement de Kotzebue, viendrait camper aux bouches du Danube, près de Tatars-Bonnars, en face de la Bulgarie. Un autre corps de 20,000 hommes la suivrait. On ajoute que l'Autriche réunit 25,000 hommes à la frontière serbe. La Porte hâte la réunion de la conférence pour les principautés. Cette réunion aurait lieu la semaine prochaine. Il a été décidé que l'armée de Roumélie serait portée à 150,000 hommes. Des commissions spéciales sont parties pour compléter l'armement des forteresses de la mer Noire et des Dardanelles. Une partie des émigrés circassiens seront incorporés dans l'armée turque.

Vienne, 5 mai.  
On mande de Londres, en date d'aujourd'hui, à la *Gazette autrichienne* : La suspension des hostilités n'a pas été décidée dans la séance d'hier, parce que le Danemark n'a pas voulu consentir à la levée du blocus. Les puissances neutres ont présenté une nouvelle proposition tendant à une levée immédiate du blocus et à la remise d'Alsen contre une évacuation immédiate du Jutland. Les plénipotentiaires des puissances belligères ont déclaré vouloir prendre là-dessus les instructions de leurs gouvernements respectifs.

Turin, 5 mai.  
Une dépêche de Corfou dit que de nouveaux troubles ont eu lieu à Athènes. On s'attendait à voir les commandants de navires anglais et français débarquer des marins pour protéger la Banque.

Londres, 5 mai.  
Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre donne les résultats suivants :  
**Diminution :** Comptes particuliers 341,133 liv. st.; réserve des billets, 576,120 liv. st.; encaisse métallique 113,532 liv. st.  
**Augmentation :** Comptes du Trésor, 763,167 liv. st.; portefeuille, 1,058,792 liv. st.  
Il a été déposé 37,000 liv. st., à la Banque d'Angleterre. Aucune demande d'argent n'a eu lieu au taux actuel de l'escompte.

La Banque d'Angleterre a élevé son escompte à 9 %.

Copenhague, 5 mai.  
Le Danemark a rejeté les conditions que les puissances allemandes avaient posées pour l'acceptation de l'armistice; il ne veut pas lever le blocus.

Turin, 5 mai.  
La Banque nationale a élevé son escompte à 8 %.

Les journaux publient des dépêches particulières de Rome, en date du 4, portant que le pape est retombé malade.

Londres, 6 mai.  
On lit dans le *Morning-Post* : Une frégate anglaise a été envoyée dans la mer du Nord, avec mission de surveiller l'escadre autrichienne et de prévenir la flotte anglaise en cas de besoin, afin d'empêcher le Danemark d'être vaincu par mer. C'est une grande erreur de supposer que l'Angleterre ne fera pas de mouvement sans la France. Nous pouvons bloquer tous les ports allemands. Un blocus dans l'Adriatique provoquerait une révolution en Hongrie et en Venétie. Si l'Autriche et la Prusse n'acceptent pas un armistice et la paix, elles auront à compter avec l'Angleterre.

Londres, 6 mai.  
Le *Times* dit que la conférence n'aura pas de bons résultats et qu'elle devrait être abandonnée. Il est contraire à la dignité de l'Angleterre de la continuer et elle ne peut être d'aucun avantage pour le Danemark. Quand la conférence, dit-il, sera terminée, nous serons libres d'agir, nous ne serons pas embarrassés par les négociations.

### CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE

#### PREFECTURE DU NORD. DIVAGATION DES CHIENS.

Nous, préfet du Nord, grand-officier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre de Charles III d'Espagne ;

Vu l'article 50 de la loi du 14-22 décembre 1879 ;  
Vu l'article 3, titre XI, de la loi du 16-24 août 1790 ;  
Vu l'article 46, titre 1<sup>er</sup> de la loi du 19-22 juillet 1791 ;  
Vu la loi du 18 juillet 1837 ;  
Vu le livre IV du code pénal qui détermine les peines et contraventions de police ;  
Considérant que la circulation des chiens sur la voie publique est une cause fréquente d'accidents et de dangers.  
Attendu qu'il s'agit dans l'espèce d'un objet d'intérêt général exigeant un ensemble d'exécution qui ne peut être obtenu que par des dispositions applicables à toute l'étendue du département ;  
Qu'il importe, du reste, de prendre les mesures nécessaires pour que les contrevenants ne puissent échapper à la pénalité comme à la responsabilité qu'ils ont encourue ;

#### ARRÊTONS :

Art. 1. Il est défendu, dans tous les temps, de laisser vaguer des chiens sur le territoire de chaque commune du département, s'ils ne sont pas muselés.  
La muselière devra être disposée de manière à empêcher l'animal de mordre, tout en lui laissant assez de liberté pour qu'il puisse boire avec facilité.  
Art. 2. Tous les chiens sans exception devront avoir en outre, un collier, soit en métal, soit en cuir, garni d'une plaque de métal, portant les noms et demeures des personnes auxquelles ils appartiennent.  
Art. 3. Les chiens de race dangereuse, tels que les bouledogues et les boules-dogues médis et croisés, ne pourront jamais circuler sans être tout-à-la-fois muselés et tenus en laisse.  
Art. 4. Il est défendu aux entrepreneurs et conducteurs de voitures publiques de laisser ou de tolérer dans ces voitures des chiens non muselés. Les chiens placés sous les charrettes devront, en outre, être attachés de manière à ne pas dépasser les roues de la voiture dans leurs mouvements.  
Art. 5. Les chiens de garde seront attachés assez court ou attachés avec assez de soin dans les habitations pour mettre toute personne à l'abri de leurs atteintes.

Art. 6. Les chiens devront être muselés dans l'intérieur des magasins, boutiques, ateliers et autres établissements ou lieux quelconques ouverts au public, même lorsqu'ils seront à l'attache.  
Art. 7. Les chiens non muselés trouvés errants seront abattus. Ceux qui seront porteurs d'un collier seront mis en fourrière pendant trois jours; s'ils ne sont pas réclamés dans ce délai, ils seront abattus.  
Art. 8. Il est défendu d'exciter les chiens entre eux pour les faire battre, de les harceler et de les provoquer à la poursuite des passants.  
Art. 9. Il est formellement interdit d'atteler des chiens, de leur faire traîner des fardeaux et de les attacher aux voitures, traînées à bras.  
Art. 10. Les contraventions au présent

#### PREFECTURE DU NORD. ROUBAIX

#### Expropriation pour cause d'utilité publique Arrêté d'offres.

Nous, PRÉFET du département du Nord, Grand-Officier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre de Léopold de Belgique,  
Vu le décret impérial du 30 juillet 1863 qui a déclaré d'utilité publique l'ouverture d'une rue de dix mètres de largeur en prolongement direct de la rue Pelart jusqu'à la rue du Collège, dans la ville de Roubaix ;

NOMBRE du plan d'alignement.	Section.	CADASTRE		Noms, prénoms et demeures des propriétaires.	NATURE des propriétés.	Contenance en mètres carrés.	Montant des offres faites aux propriétaires.
		Numéros.					
1	E	1155, 1156, 1157, 1158, 1165, 1166, 1167, 1168, 1169, 1169 bis, 1169 ter, 1170.		Héritiers Mulliez-Delesalle de Roubaix, savoir : Louis, fabric., Jean-Bapt., Christine, Louison, Marie.	Terrains et bâtiments	1,276	19,687 fr.

Art. 2.—Le présent arrêté sera publié à son de trompe ou de caisse dans la ville de Roubaix, et affiché tant aux portes des églises qu'à celles de la mairie.  
Il sera en même temps inséré dans le journal le *Mémorial de Lille*.  
Il sera, en outre, signifié par extrait à chacun des intéressés.  
Art. 3.—M. le maire de Roubaix est

chargé de l'exécution du présent arrêté.  
Fait à Lille, le 2 mai 1864.

Pour le préfet en tournée :  
Le secrétaire général délégué,  
Ev. BENOIGNÉ.  
Pour ampliation conforme :  
Le conseiller de préfecture, faisant fonctions de secrétaire général,  
CLEENWERCK DE CRAENCOURT.

Le Recueil des Actes administratifs de la préfecture du Nord contient :  
I. — Des instructions relatives aux mesures à prendre par les conseils municipaux dans le cours de la session de mai, pour le service de chemins vicinaux.  
II. — Circulaire rappelant les prescriptions de l'arrêté concernant la divagation et le musèlement des chiens, et en recommandant la ponctuelle exécution.  
III. — Un avis annonçant que le concours pour l'admission à l'École du service de santé militaire de Strasbourg aura lieu dans cette ville, le 5 septembre, et à Paris, le 26 du même mois.  
La Banque de France vient d'élever le taux de son escompte de 6 à 7 0/0.  
La Banque d'Angleterre a élevé le sien à 9 0/0 et la Banque d'Italie à 8 0/0.  
L'administration des postes vient de décider par application de la décision ministérielle du 30 mars 1862, qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin prochain tous les bureaux de distribution, sans exception, seront autorisés à émettre et à payer des mandats d'articles d'argent pour des sommes de 50 francs et au dessous.  
Par décret impérial du 4 de ce mois est autorisée la Société anonyme formée à Paris sous la dénomination de Société

arrêté seront constatés par des procès-verbaux et poursuivis conformément aux lois.  
Art. 11. Le présent arrêté sera publié et affiché dans toutes les communes du département à la diligence de MM. les maires, qui sont chargés, de concert avec les Commissaires de police et la Gendarmerie, d'en assurer l'exécution.  
Lille, le 31 mai 1864. Besson.  
Nous, Maire de la ville de Roubaix,  
ARRÊTÉ  
L'arrêté préfectoral, ci-dessus transcrit, sera de nouveau publié et affiché dans la ville de Roubaix dans la forme ordinaire.  
Roubaix, le 8 mai 1864. ERNOULT-BAYART.

Vu le jugement en date du 12 décembre suivant par lequel le tribunal de première instance de Lille a prononcé l'expropriation des terrains et bâtiments à occuper pour l'exécution de ce prolongement ;

Vu les pièces constatant que ce jugement a été publié, affiché et signifié aux propriétaires déposés, conformément à la loi ;  
Vu la délibération du Conseil municipal de Roubaix, du 9 avril dernier ;  
Vu l'article 23 de la loi du 3 mai 1841 ;  
ARRÊTONS :  
Art. 1<sup>er</sup>. — Il est offert aux propriétaires des immeubles expropriés par le jugement ci-dessus visé, les indemnités indiquées par le tableau suivant :

générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France.  
Dans notre dernier numéro, nous avons parlé de la distinction accordée par son Excellence M. le ministre de l'instruction publique au frère Eléasme, directeur des Ecoles chrétiennes de Roubaix. Nous apprenons que par le même décret M. le ministre a décerné une médaille de bronze à M. Faidherbe, directeur des écoles mutuelles.  
Il serait inutile de faire l'éloge de M. Faidherbe ; comme le frère Eléasme, dont il est l'émule, il accomplit dignement la noble mission qui lui est échu.  
Les personnes qui connaissent le rude apostolat exercé par ceux qui instruisent et conduisent la jeunesse peuvent seules apprécier à leur juste valeur le zèle et le dévouement que déploie M. Faidherbe pour diriger les nombreux enfants qui lui sont confiés.  
La musique religieuse tend, depuis quelques années, à perdre de plus en plus d'importance. On pourrait dire reprendre ; car les anciennes maîtrises avaient porté aussi haut que possible l'art religieux, négliçant pendant une assez longue période.  
De nouvelles maîtrises se reforment, plusieurs paroisses en possèdent de fort remarquables. Nous reviendrons sur cette question qui offre un grand intérêt.

Dernièrement, le jour de Pâques, à l'église Notre-Dame, à Roubaix, une exécution remarquable était exécutée par un orchestre nombreux, par des chanteurs habiles; l'exécution a été fort belle.  
Le jour de la Pentecôte, une messe sera chantée à l'église des Pères.  
M. César Delespaul, qui tiendra l'orgue, a été chargé de la direction de cette exécution. Cette messe, de Miné, œuvre d'une valeur réelle, est écrite pour trois voix.  
On avait pu doubler, tripler, quadrupler les parties. Elle sera chantée par trois voix seulement. Dans ces conditions, l'exécution a des chances de correction plus grandes, mais avec des artistes capables et sûrs d'eux-mêmes, la moindre in correction paraîtrait immédiatement; il n'y en a pas à craindre avec les artistes qui prêtent leur concours à M. Delespaul. M. Dupuis est chargé de la partie de ténor. M. Charles Lepers de celle de baryton. M. Arnold de la partie de basse.  
Trois premiers prix du Conservatoire de Lille.  
MM. Dupuis et Lepers se sont fait connaître assez avantageusement à Roubaix, pour qu'on ait toute confiance dans leur talent.  
Quant à M. Arnold, quoique jeune encore, c'est un des plus anciens et des meilleurs chanteurs de Lille; on peut dire, sans exagérer, que c'est un maître; il apportera à cette exécution non-seulement sa part d'exécution hors ligne, mais son expérience consommée.  
M. César Delespaul, connu comme pianiste, pourra être jugé dans un autre genre, qui est une spécialité. L'organiste sera à la hauteur des chanteurs. Nous avons été admis à une des répétitions, nous pouvons assurer une exécution réellement remarquable. E. S.

Plusieurs moralistes ont dit qu'il fallait peu compter sur les promesses, faites souvent dans la prévision qu'elles n'auront pas lieu d'être effectuées. On nous cite un fait qui est une preuve de plus de cette vérité.  
Un maître ouvrier d'une ville voisine était très tourmenté du résultat du tirage au sort. Son fils avait pris un numéro qui pouvait faire craindre une issue fâcheuse, mais qui, cependant, était assez élevé; on pouvait même espérer beaucoup, tout dépendait du nombre des jeunes gens réformés.  
Plusieurs personnes rassurèrent le père en disant que, d'ailleurs, elles se consoleraient pour libérer son fils; riches, elles ne faisaient là qu'un léger sacrifice.  
Le père était donc tranquille.  
Le jour du conseil de révision, le jeune homme, portant son numéro au chapeau, partit entouré de ses protecteurs qui, persuadés du succès, augmentaient leurs promesses et leurs protestations.  
Le jeune homme monta. Quelques instants après il descendit.  
Ses protecteurs le voyant, de loin, la figure toute consternée, s'équivaient qui à droite, qui à gauche, et disparaurent dans la foule; le jeune conscrit ne trouva plus que son père désolé.  
Un seul cependant est revenu et a donné sa part de cotisation promise. Les autres auront-ils le même remords?  
Inutile de tirer la morale de ce fait; elle est claire... et triste.

On a retrouvé dans le canal le corps de C. Hellin, maître maçon, de Wattrelos, dont nous avons annoncé la disparition. Il paraît que Charles Hellin a été vu en état d'ivresse dans la journée du vendredi; on suppose donc que c'est son intempérance qui a causé sa mort.  
Nous avons parlé, il y a quelque temps des vols nombreux commis dans les hôtels de Lille et de Roubaix par un nommé Antoine Buysse, belge d'origine. Cet individu a comparu devant la Cour d'assises du Nord; il est déclaré coupable par le jury. Buysse a été condamné à dix ans de prison et dix ans de surveillance.

Aliment des convalescents.  
Pour activer la convalescence, remédier à la faiblesse chez les enfants et fortifier les personnes faibles de poitrine ou de l'estomac, les docteurs Alibert, Broussais, Blache, Baron, Jafflot, Moreau, Fouquier, etc., recommandent spécialement le RACHOÛT DE DELANGRENIER, seul aliment approuvé par des membres de l'Académie de Médecine, seules autorités qui offrent garantie et confiance. Dépôt dans chaque ville.  
Nouveau purgatif.  
Les personnes difficiles, les dames, les enfants, peuvent agréablement se purger avec le CHOCOLAT DESMIREN, purgatif très efficace et qui agit sans irriter. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (Se méfier des Imitations).  
MAL DE DENTS. — L'EAU DE D. O'HARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans les pharmacies.  
VINAIGRE DE TOILETTE COSMAGETI Supérieur par son parfum et ses propriétés lénitives et rafraîchissantes. — Dépôts chez les Parfumeurs. 4424-7115

— Voilà, ma foi, une affligeante réponse! Ma tête aurait-elle si peu de valeur ?  
— Je ne dis pas cela; il suffit, pour qu'elle devienne également bonne, que toutes les folles rêveries aient reçu leur passe-port.  
— J'ai donc lieu maintenant d'être satisfait. Bonne tante, adieu! J'ai passé ici d'innombrables moments agréables, mais ceux d'aujourd'hui l'emportent de beaucoup sur tous les autres.  
— Cela se conçoit. Adieu, mon enfant! Blenda partit.  
Tout son entretien avec la vieille dame s'évanouit comme une ombre, car le soleil — c'est-à-dire le souvenir de l'entretien précédent — se remit à luire.  
Elle souriait en elle-même, elle répétait toutes les paroles de son amant, elle se rappelait avant tout que la crainte à laquelle elle venait d'être en proie rendait nécessaire à ses yeux une épreuve prolongée de ses sentiments à elle.  
Il n'aura plus de nouveau motif d'inquiétude, se dit-elle. Quand j'aurai eu demain mon dernier entretien avec le baron, je ne regarde plus un seul homme, à l'exception de mon bon cousin Patrick.  
Blenda passa une journée d'autant plus agréable chez Henriette, que celle-ci était réellement très aimable et très affectueuse quand elle voulait.  
Mais, non contente de se montrer affectueuse, elle manifestait une si brûlante avidité de s'emparer de la confiance entière de sa cousine, que Blenda lui aurait trahi tous ses secrets, si l'avertissement du cousin Jean ne lui était revenu tout à coup à la mémoire.  
Rien n'eût été d'ailleurs plus agréable pour notre héroïne que de s'ouvrir sans restriction à Henriette; mais, la chose

étant impossible, elle ne confia à sa nouvelle amie que ce qui concernait le baron. Henriette lui raconta, en échange, qu'en rentrant elle avait appris de Patrick qu'il avait reçu le matin une visite concernant Blenda.  
« Dieu du ciel! le comte se serait-il métamorphosé et tout à coup... »  
Ici Blenda s'interrompit et pâlit d'effroi de sa nouvelle imprudence.  
« Quel comte? s'écria Henriette, s'emparant aussitôt de cet objet. As-tu un comte aussi? Tu as donc eu toute une douzaine d'amants ? »  
— Oh! non, balbutia Blenda, pas même une demi-douzaine.  
— Récapitulons! Laisse-moi penser : n° 1, le lieutenant; n° 2, le secrétaire royal; n° 3, le baron; n° 4, le commis-marchand; n° 5, Johan, incognito, par ma belle-mère; n° 6, le gentilhomme de la chambre, ma foi! et n° 7, le comte, qui surgit d'une manière si inattendue à la lumière du jour. En vérité, ça ne va pas mal; moi je n'en ai jamais eu plus que trois en même temps.  
— Oh! c'est déjà bien assez, dit en souriant Blenda.  
— D'accord. Mais je ne te tiens pas quitte à si bon marché; explique-toi sur le comte, ton septième amoureux.  
— Chère Henriette, tenons-nous à la demi-douzaine. Tu comprends bien que je me suis trompée; je voulais dire le baron.  
— Il faut bien alors que je te croie! Mais avec tout cela, vois-tu, des amoureux ne sont pas des prétendants, et le grand nombre des premiers ne l'empêchera pas de rester fille, si tu ne prêtes l'oreille à la voix du commis-marchand, car tu sauras que c'est lui qui, de retour

d'un voyage, est venu trouver Patrick pour le prier d'intervenir, comme parent, auprès de ta mère, afin qu'elle le reçoive.  
— Non, non, pour rien au monde! s'écria Blenda, au désespoir d'avoir à se débarrasser encore d'un autre rival du comte. Je ne desirais pas maintenant d'admirateurs; loin de là, j'aimerais mieux, et non pas sans raisons, qu'ils disparaissent tous ensemble de la terre, car ils ne me causent que des contrariétés et des chagrins.  
— Tu ferais pourtant bien de l'entretenir toi-même avec ton commis-marchand; car, crois-moi, ce serait fort joli de ta part de ne pas prendre la chose au sérieux; l'avenir de ce jeune homme est réellement très-beau.  
— Pense de moi ce que tu voudras, mais je vais prier Patrick de lui déclarer poliment que nous ne pouvons le recevoir.  
Elle le fit en effet, et elle apprit alors que le cousin Johan, à qui Anderson s'était d'abord adressé, l'avait, avant son départ, renvoyé à Patrick, pour que celui-ci le présentât à ses dames. Comme Patrick ne voulait pas se charger de la commission de Blenda, qui ressemblait presque à un nouveau refus, il fut convenu qu'il fixerait, pour la visite à la Riddargata, le moment de la matinée où elle n'était pas à la maison.  
De la conversation sur les amoureux — et il faut avouer qu'Henriette fut bien plus convaincue par leur nombre, que par ses yeux que Blenda était réellement belle et aimable — on passa à la musique, et ici se manifesta la supériorité de Blenda sur Henriette sous le rapport de la voix et du jeu. Il va de soi que la jeune femme ne fit pas ces aveux tout haut, mais elle dit avec

un gracieux sourire :  
« Allons, tu peux être à présent une société agréable pour une femme instruite; maintenant nous sommes parentes. Viens me voir quand tu voudras, le plus souvent sera le mieux. Et puis écoute : arrange-toi de façon à devenir baronne! Il ne serait peut-être pas impossible de prendre sérieusement dans les filets le baron amoureux, et je te conseille d'y employer ton influence. Quoique ce fut un cas vraiment remarquable, il n'est pas sans précédent.  
— Oh! on a déjà vu des choses plus remarquables encore! répliqua Blenda avec un petit sourire railleur.  
Impossible à elle de ne pas penser à l'étonnement qu'éprouverait un jour Henriette.  
Comme on se l'imagine bien, dès que Blenda fut rentrée, la mère et la fille eurent suffisamment de matière pour un entretien qui se prolongea jusque dans la nuit.  
« Il est vraiment étrange, dit pour la vingtième fois M<sup>me</sup> Emérence, que l'honorable M<sup>me</sup> Gyllenhake elle-même cherche à te mystifier; mais, Dieu merci, la ferme espérance ne succombera pas honteusement.  
Blenda était du même avis.  
On pouvait regarder comme certain que le commis-marchand ferait sa visite dès le lendemain dans la matinée; on convint donc que M<sup>me</sup> Emérence lui donnerait son congé définitif, tandis que Blenda se chargeait elle-même du point bien plus difficile de congédier le jeune frère de charité.  
« Dieu soit loué! murmura notre bonne dame se livrant enfin au doux pouvoir du sommeil, ton futur mari peut se vanter

de l'obtenir une comtesse qui n'a pas manqué de prétendants, et j'espère bien qu'il saura apprécier cela à toute sa valeur! »  
— Et j'espère surtout, dit Blenda, qu'il apprécie dès à présent la résolution avec laquelle je les éloigne de moi; car, tant qu'il n'aura pas la conviction qu'il est sans rival aucun, il ne se montrera pas, et tant qu'il ne se présentera point, je ne deviendrai pas non plus comtesse.  
(La suite au prochain numéro).